



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 3903

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur une proposition relative à l'instauration d'un plan d'aide aux collectivités locales destiné à assurer la mise en place de contrôles automatiques de la vitesse et de la circulation sur les routes à grande circulation qui traversent les zones urbaines. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire, il est confirmé que la mise en place de dispositifs de contrôle automatique, pour lutter contre les excès de vitesse, est une action prioritaire pour le Gouvernement, afin d'obtenir des automobilistes un plus grand respect des règles, et de combattre le sentiment trop répandu d'une excessive impunité en la matière. Pour parvenir à une mise en place accélérée de ces dispositifs, il est certain qu'une participation des collectivités locales aux programmes d'équipement correspondants sera recherchée, à l'instar des coopérations déjà existantes dans certaines villes, en particulier celles où ont été menées les expériences-pilotes ayant permis la mise au point des matériels appelés maintenant à être rapidement développés. Ces partenariats sont appelés à être développés, mais c'est au niveau local qu'ils peuvent et doivent être négociés sous l'autorité des Préfets pour ce qui concerne l'Etat, notamment dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Afin de conserver aux CLSPD leur vocation générale en matière de sécurité, et pour éviter d'amoindrir leur portée et leur efficacité par une dispersion des actions et des moyens, il n'est pas envisagé de mettre en place des financements spécifiques autres que ceux existants qui devront naturellement être adaptés aux besoins de cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3903

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3415

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4638